

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION SUR 6 MOIS					
Age de l'apprenant	De 18 ans à - de 21 ans		De 21 ans à 25 ans inclus		De 26 ans à - 30 ans
Niveau d'études	Sans diplôme CAP BEP BAC Général	BAC Pro/Techno BTS/DUT LICENCE Pro Diplômes supérieurs	Sans diplôme CAP BEP BAC Général	BAC Pro/Techno BTS/DUT LICENCE Pro Diplômes supérieurs	Sans influence
SMIC au 1er janvier 2020 (Base 10,15€/H)	1539,42 €				
% du SMIC / Catégorie	55% du SMIC	65% du SMIC	70% du SMIC	80% du SMIC	100% du SMIC
	846,68 €	1 000,62 €	1 077,59 €	1 231,53 €	1 539,42 €
Salaire sur 6 Mois	5 080,08 €	6 003,73 €	6 465,55 €	7 389,20 €	9 236,50 €
Charges (Cotisations - Réduction Générale) sur 6 Mois	232,67 €	274,97 €	296,12 €	338,43 €	423,03 €
Aide à la fonction tutorale* ¹	1380,00 €	1380,00 €	1380,00 €	1380,00 €	1380,00 €
Participation hébergement/restauration* ²	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Aide à l'embauche d'un alternant de - 30 ans en contrat de professionnalisation* ³	4666,66 €	4666,66 €	4666,66 €	4666,66 €	4666,66 €
COUT PAR MOIS	- 55,65 €	105,34 €	185,84 €	346,83 €	668,81 €
COUT TOTAL	- 333,92 €	632,04 €	1 115,01 €	2 080,97 €	4 012,87 €

CDD DE 4,5 MOIS	
SMIC : 1539,42 €	
110% du SMIC	150% du SMIC
1 693,36 €	2 309,13 €
7 620,11 €	10 391,06 €
942,61 €	3 444,64 €
-	-
-	-
AIDE EMBAUCHE CDD/CDI	1500,00 €
1 569,49 €	2 741,27 €
7 062,72 €	12 335,70 €

*¹ : Selon accord avec les OPCO. valable pour les CQP et susceptible d'évoluer dans l'année

*² Prise en charge par l'employeur de 57€ par semaine durant la formation de 7 semaines au CNPC soit 400 €

*³ : Pour être éligibles à la prime liée au contrat de professionnalisation, le salarié en contrat de professionnalisation devra être âgé de moins de 30 ans à la date de conclusion du contrat. Cette aide sera versée chaque mois avant le paiement de la rémunération par l'employeur,

L'indemnité de fin de contrat n'est pas due lorsque le contrat de professionnalisation est à durée déterminée.

Estimation non contractuelle (merci de vous rapprocher de votre comptable)